

Mémoire d'Action Saint-François sur la gestion de l'eau au Québec

Document de consultation

La consultation publique sur la gestion de l'eau devrait en principe guider l'élaboration par le gouvernement d'une politique québécoise à l'égard de cette ressource vitale. En tant qu'organisme environnemental regroupant plus de 800 citoyens et ayant comme objectif de participer à l'amélioration et à la restauration des milieux aquatiques, Action Saint-François est porteur d'une vision de ce que devrait être la gestion des eaux.

Nous croyons, par exemple, que la future politique de l'eau devrait s'appuyer sur la notion de propriété commune attachée à ce bien essentiel. De plus, une prise de position s'impose quant au mode d'exploitation de la ressource : l'eau, ce n'est pas du pétrole...

Afin d'alimenter la réflexion, nous vous présentons certaines informations en ce qui concerne la situation actuelle pour les eaux souterraines et les eaux de surface au Québec et en Estrie. Peut-être pourrez-vous nous communiquer certains aspects de la problématique qui ont pu être négligés ou omis. Nous accueillerons avec plaisir vos remarques, vos suggestions et les fruits de votre réflexion.

L'eau souterraine

Au Québec, l'eau souterraine est considérée par le Code civil comme un bien de propriété privée, contrairement à l'eau de surface (lacs et cours d'eau) qui possède un statut de bien commun. Pourtant, l'eau souterraine n'est pas statique. Elle est alimentée par les précipitations et circule sous l'ensemble du territoire. Dans son déplacement, elle obéit aux contraintes imposées par les matériaux géologiques, de la même façon que les lacs et cours d'eau sont configurés selon la topographie et les sols. De plus, l'eau souterraine permet de maintenir un écoulement minimum des cours d'eau en période de sécheresse et, à ce titre, joue un rôle écologique important.

Bien sûr, le statut juridique de l'eau souterraine a été établi à une époque où on ignorait son importance écologique et sa dynamique naturelle. À la lumière de nos connaissances actuelles et dans le cadre de la présente consultation publique, l'occasion est belle de réclamer une révision profonde du cadre légal entourant la propriété et l'exploitation de l'eau souterraine. Il s'agit de protéger une ressource naturelle de base pour les générations futures et les choix que nous ferons auront des répercussions importantes pour les décennies à venir.

***La qualité de l'eau souterraine**

Selon les avis donnés par les experts gouvernementaux, l'eau souterraine est généralement bonne sur l'ensemble du territoire et sa qualité pour la consommation humaine bien

supérieure à celle de l'eau de surface. Néanmoins, la pollution d'origine agricole commence à affecter sérieusement sa qualité, particulièrement dans le Sud-Ouest du Québec, incluant ici les municipalités de l'Estrie dans le bassin versant de la rivière Saint-François. D'autres sources de pollution dites ponctuelles peuvent également contaminer l'eau potable de certains résidents : champs d'épuration de fosse septique, lieux d'élimination des déchets, réservoirs d'hydrocarbures, etc.

En Estrie, les données du ministère indiquent que près de 40 % de la population est alimentée par une source d'eau souterraine, celle-ci étant constituée deux fois sur trois par un puits individuel (voir tableau 1). Une étude menée au printemps 1997 a établi que 16% des puits de surface (nappe phréatique) présentent une contamination bactérienne fécale.

La situation est préoccupante dans la mesure où il peut être très coûteux et souvent impossible de décontaminer une nappe d'eau souterraine. De plus, bien que la loi sur la qualité de l'environnement interdit à quiconque de contaminer l'eau potable, il peut s'avérer difficile d'en localiser la source par exemple dans les cas de pollution diffuse causée par les pesticides ou les sels de déglacage des routes. La préservation de la qualité de l'eau souterraine semble donc loin d'être assurée d'autant plus que très peu de mesures préventives existent actuellement dans les municipalités ou dans les schémas d'aménagement des MRC.

***La disponibilité de l'eau souterraine**

À prime abord, l'eau souterraine peut apparaître comme une ressource quasi-illimitée si on se place à l'échelle québécoise. Néanmoins, la surexploitation de l'eau souterraine est possible lorsque la pression devient trop forte dans une localité. Des cas ont d'ailleurs été observés ces dernières années, surtout dans les zones rurales plus densément peuplées en périphérie de Montréal. Des conflits entre usagers ont alors fait ressortir l'enjeu fondamental de la disponibilité de l'eau potable, surtout quand la ressource est utilisée à des fins agricoles, industrielles ou commerciales. Rappelons ici que le Code civil prévoit un recours contre le ou les responsables de l'épuisement d'un aquifère, mais il appartient à l'usager lésé d'assumer le fardeau de la preuve.

La surexploitation de l'eau souterraine s'avère un phénomène inquiétant, surtout dans le cas des puits artésiens. Par exemple, des relevés hydrogéologiques indiquent que l'eau de certains aquifères se trouve sous la terre depuis plusieurs centaines d'années; l'assèchement de ceux-ci constituerait donc une perte irrémédiable pour plusieurs générations.

***Les questions soulevées**

Face aux enjeux de la gestion de l'eau souterraine, votre opinion est importante afin de dégager clairement les options privilégiées par les citoyens. Voici donc l'énoncé de

quelques questions qui méritent d'être examinées dans le cadre de la consultation.

Quelle est votre position face au statut juridique de l'eau souterraine? Privilégiez-vous la primauté de la notion de propriété privée ou considérez-vous plutôt que l'eau souterraine doit devenir un bien public comme dans le cas de l'eau de surface?

Quelle que soit votre réponse à cette première question, nous vous suggérons également les thèmes de discussion suivants :

Quelles devraient être les règles d'utilisation et d'exploitation de l'eau souterraine?

Puisque l'utilisation intensive de l'eau souterraine est souvent motivée par la piètre qualité de l'eau de surface, êtes-vous favorable à ce qu'une partie ou la totalité des revenus de la commercialisation soit réinvestie dans l'assainissement et la protection de nos lacs et cours d'eau?

L'eau de surface

Les eaux de surface sont constituées par l'ensemble des ruisseaux, lacs et rivières qui alimentent le cours d'eau principal d'une région donnée. Avec ses 4500 rivières et son demi-million de lacs, le Québec possède 3% des ressources mondiales en eau douce. Quoique certaines personnes voudraient surtout traduire cette statistique en profits monétaires, d'autres estiment que cette richesse incomparable fait partie d'un patrimoine planétaire et que les gens d'ici ont aussi une responsabilité de préservation pour les générations futures. Si des choix d'utilisation sont déjà débattus dans les régions nordiques pour des dizaines de rivières à potentiel hydroélectrique, d'autres décisions doivent également être prises concernant la gestion des lacs et cours d'eau dans les régions plus densément peuplées du Québec. En effet, les eaux de surface alimentent 80% de la population en eau potable en plus de permettre la pratique de nombreuses activités de loisirs et d'être appréciées en tant qu'éléments constitutifs des paysages.

***La qualité générale des eaux de surface**

L'état déplorable des eaux du fleuve Saint-Laurent en aval de Montréal nous empêche de conclure, à l'instar des porte-parole du gouvernement que * l'eau au Québec est de qualité relativement bonne par rapport à la situation observée dans la plupart des pays industrialisés. + Cette évaluation officielle est fort discutable dans la mesure où les densités de population du Québec ne sont pas comparables à celles des pays européens, surtout dans les régions nordiques. En réalité, aucune des grandes rivières du sud du Québec ne présente une qualité que l'on pourrait sérieusement qualifier de bonne. De plus, les changements climatiques n'annoncent rien de bon pour le réseau hydrographique du Québec. Des observations récentes confirment en effet une baisse marquée des niveaux d'eau dans le Saint-Laurent et dans les bassins hydroélectriques du Nord.

***La qualité de l'eau potable**

Malgré l'abondance des lacs et des rivières, de très nombreux citoyens boivent une eau dont la qualité mérite d'être examinée. Par exemple, à Montréal, l'eau puisée dans le fleuve est stérilisée de façon fort efficace mais plusieurs personnes doutent de l'efficacité du traitement pour l'élimination des métaux lourds et des substances nuisibles pour la santé à plus long terme. La situation est aussi très préoccupante dans de nombreuses régions où les normes de traitement sont bien en deçà des normes internationales. L'association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec (APIGQ) révélait en juin 1998 que * des municipalités puisent l'eau dans des lacs et des rivières et la livrent à 650 000 Québécois sans aucune filtration, désinfection ou traitement + (La Presse, 19 juin 1998). De plus, la loi québécoise tolère une concentration 5 fois plus élevée de matières en suspension que la norme américaine, un risque important pour la santé publique dans la mesure où ce taux élevé rend en partie inefficace la désinfection bactériologique.

***Le bassin versant de la Saint-François**

En Estrie, la plupart des eaux de surface sont englobées dans le bassin versant de la Saint-François, c'est-à-dire qu'elles se déversent à l'intérieur de cette importante rivière. Les experts s'entendent pour affirmer que la qualité de l'eau de la Saint-François s'est améliorée depuis l'adoption du Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ) en 1978. Ce programme comportait trois volets d'intervention:

- 1) le traitement des eaux usées dans les municipalités
- 2) le contrôle des rejets industriels
- 3) la diminution de la pollution d'origine agricole

Beaucoup d'argent (219 millions de dollars en Estrie) a été investi dans le cadre du premier volet du PAEQ et la plupart des municipalités sont aujourd'hui raccordées à un réseau de traitement des eaux usées. Bien que certaines usines de filtration n'offrent pas la performance escomptée et que des égouts posent encore des problèmes dans certaines zones rurales, les eaux de la Saint-François sont aujourd'hui très peu affectées globalement par les rejets municipaux.

Des efforts notables ont aussi été consentis pour le contrôle des rejets industriels. Cependant, la situation demeure préoccupante à certains endroits. Les usines de pâtes et papiers continuent de générer des impacts importants à East Angus et à Windsor et la contamination est sévère à la hauteur de Lennoxville à cause du lessivage des métaux lourds provenant des anciennes mines de cuivre de Capelton.

À ce jour, seul le secteur agricole tarde à participer concrètement au programme

d'assainissement et à adopter des mesures pour freiner les impacts de ses activités. Pourtant, les études récentes confirment que la pollution diffuse d'origine agricole altère grandement la qualité des milieux aquatiques. La situation est déplorable puisque une amélioration notable et peu coûteuse pourrait être apportée en corrigeant les mauvaises pratiques de nombreux agriculteurs. Par exemple, le drainage généralisé des terres, le déboisement des berges et le redressement des cours d'eau causent un tort énorme en décuplant le processus d'érosion des rives. Des quantités phénoménales de sols fertiles gorgés d'engrais et de pesticides sont ainsi emportées à chaque année et augmentent la turbidité des eaux. Dans son rapport déposé aux audiences publiques du printemps dernier, le bureau régional du Ministère exprimait le problème dans les termes suivants: * [...] nombre de cours d'eau, après une averse, se détériorent rapidement et changent radicalement de couleur, à cause du lessivage des sols et de l'érosion des rives. Les rivières Saint-François, Magog et Coaticook en sont des exemples évidents. +

Cette situation n'empêche toutefois pas les citoyens de Sherbrooke et de Rock Forest d'avoir accès à une eau potable de très grande qualité puisée dans le lac Memphremagog. Cet important plan d'eau est alimenté en grande partie par des ruisseaux et des rivières qui prennent leur source au Vermont, où les règles environnementales sont heureusement plus sévères qu'au Québec...

***Le cadre juridique**

Même si les lacs et les cours d'eau constituent des biens de propriété publique, un grand nombre sont inaccessibles à cause du caractère privé des rives. Dans la plupart des municipalités, un propriétaire riverain dispose en pratique d'une grande liberté d'action pour l'aménagement des berges sur son terrain. C'est pourquoi l'artificialisation des bords de lacs par les villégiateurs est un phénomène encore très présent en Estrie et ailleurs au Québec. La situation est d'autant plus délicate en ce qui concerne les très nombreux petits cours d'eau qui n'ont pas d'*existence officielle+. En réalité, très peu de ruisseaux sont reconnus par la loi comme des cours d'eau officiels susceptibles d'être protégés par les règles environnementales. Lors des audiences publiques de mars dernier, les représentants du ministère ont reconnu que * la quasi-totalité des petits cours d'eau du Québec peuvent être transformés en toute légalité en fossés ou en puisards pour les terres agricoles, qu'on peut les dévaster totalement avec de la machinerie lourde pour les nettoyer et les creuser, voire pour modifier leur cours...+ L'absence de protection des petits cours d'eau aurait mené à l'artificialisation de plus de 40 000 kilomètres de rives depuis une trentaine d'années selon le dernier bilan environnemental du ministère publié en 1992.

L'encadrement juridique de la gestion des eaux de surface est complexe à cause du recoupement de lois et de règlements de compétence municipale, provinciale et fédérale. Cette complexité entraîne souvent des chevauchements qui nuisent à la détermination des priorités et à l'atteinte d'objectifs clairs dans la gestion des eaux. En langage familier, on dit parfois que les responsables se renvoient la balle. L'approche de gestion par bassin

versant apparaît comme une alternative valable pour favoriser une concertation et un engagement des principaux acteurs régionaux (municipalités, MRC, sections régionales de l'UPA et des ministères concernés, etc.)

***Le rôle d'Action Saint-François**

Action Saint-François mise d'abord sur le volontariat et la participation de citoyens bénévoles. L'enlèvement des rebuts le long des berges de ruisseaux a permis de sensibiliser la population à l'importance des petits cours d'eau. Nos corvées sont généralement très appréciées dans les municipalités et les propriétaires riverains facilitent l'accès des bénévoles dans la plupart des cas.

À ce jour, plus de 300 ruisseaux ont été inventoriés dans la région et des dépotoirs ont été observés le long de 25 % de ces cours d'eau. Cependant, nous avons aussi constaté l'ampleur de la dégradation des berges par certaines pratiques généralisées en milieu rural. Par exemple, les ruisseaux qui traversent des champs agricoles ont rarement une bande riveraine de végétation qui freinerait l'érosion et limiterait les impacts du lessivage des engrais et des pesticides. De plus, le bétail vient librement s'abreuver et déverser ses excréments dans ces petits cours d'eau en piétinant les berges au passage. Pourtant, l'implantation de végétation, l'installation de clôtures et l'aménagement d'abreuvoirs permettraient de préserver ces milliers de petits cours d'eau qui sont à la source de nos rivières. Action Saint-François est prêt à appuyer le milieu agricole en participant à des corvées de restauration qui feraient suite au nettoyage des berges, mais qui demanderaient une collaboration et une mobilisation plus grande des agriculteurs et des municipalités.

***Quelques questions**

En reprenant les différents thèmes des paragraphes précédents, de nombreuses questions nous viennent à l'esprit.

Quelle devrait être la stratégie du gouvernement pour que les millions investis depuis 20 ans dans le PAEQ donnent des résultats durables et significatifs?

Que pensez-vous de la situation des petits cours d'eau? Comment peut-on freiner leur dégradation, compte tenu qu'il est impossible de surveiller les milliers de petits propriétaires?

Comment Action Saint-François pourrait obtenir une meilleure collaboration du monde agricole et municipal pour la réalisation de corvées de renaturation des berges?